



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2021
Français
Original : anglais

Application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#), [2504 \(2020\)](#), [2533 \(2020\)](#) et [2585 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-quatorzième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution [2139 \(2014\)](#) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution [2165 \(2014\)](#), du paragraphe 5 de la résolution [2191 \(2014\)](#), du paragraphe 5 de la résolution [2258 \(2015\)](#), du paragraphe 5 de la résolution [2332 \(2016\)](#), du paragraphe 6 de la résolution [2393 \(2017\)](#), du paragraphe 12 de la résolution [2401 \(2018\)](#), du paragraphe 6 de la résolution [2449 \(2018\)](#), du paragraphe 8 de la résolution [2504 \(2020\)](#), du paragraphe 3 de la résolution [2533 \(2020\)](#) et du paragraphe 5 de la résolution [2585 \(2021\)](#). Dans les quatre dernières, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations présentées ci-après reposent sur les données dont disposent les entités des Nations Unies et celles obtenues auprès du Gouvernement syrien et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les entités des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'elles acheminent portent sur les mois de juin et de juillet 2021.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Le nord-ouest de la République arabe syrienne a connu une montée de la violence au cours de la période considérée. Ces dernières semaines, une recrudescence des frappes aériennes et des pilonnages a été constatée le long de points stratégiques, notamment autour du secteur de Jabal el-Zaouïya dans la partie sud de la province d'Edleb. Le nombre de victimes civiles est resté élevé par rapport à la situation au début de 2021, et les violations du cessez-le-feu ont considérablement augmenté. L'ONU a consigné plus de 53 décès de civils dans les secteurs non contrôlés par



les forces gouvernementales dans le nord-ouest du pays au cours de la période considérée. Le 12 juin, l'hôpital Chifa dans la ville d'Afrin, qui reçoit une aide financière de l'ONU depuis juillet 2019, a fait l'objet d'une attaque. Des civils, dont des membres du personnel médical, ont été tués et blessés, et des sections de l'hôpital détruites.

2. Dans le nord-est du pays, le niveau des eaux de l'Euphrate a continué de baisser jusqu'à atteindre un seuil critique. À la fin du mois de juin, 54 des 73 stations d'eau situées le long de la rive occidentale de l'Euphrate et 44 des 126 stations d'eau situées sur la rive orientale avaient considérablement ou gravement pâti de niveaux d'eau extrêmement bas.

3. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé 191 atteintes à la sécurité au cours de la période considérée : au moins 153 civils, dont 24 femmes et 49 enfants, ont été tués, et au moins 286 civils, dont 49 femmes et 74 enfants, ont été blessés à la suite des hostilités signalées dans l'ensemble de la République arabe syrienne.

4. La situation dans le sud-ouest de la République arabe syrienne s'est aggravée, les tensions se concentrant principalement autour du secteur de Deraa el-Balad, dans la ville de Deraa où, le 28 juillet, des affrontements ont fait des victimes civiles : huit morts, dont une femme et quatre enfants, et six blessés, dont deux enfants. Le 28 juillet, des obus auraient touché l'hôpital national de Deraa, endommageant le réservoir d'eau et mettant hors d'usage l'unité de dialyse. Le 29 juillet, quelque 10 500 personnes avaient été déplacées en raison des hostilités.

5. L'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'est poursuivie dans toute la République arabe syrienne. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a notamment distribué de l'aide à 4 845 515 personnes en juin et à 4 744 232 personnes en juillet dans les 14 provinces et l'assistance acheminée à travers la frontière a augmenté, tandis que le mécanisme transfrontières continuait d'être activé après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2585 \(2021\)](#) le 9 juillet 2021.

6. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Dans le nord-est, de janvier à juillet, 1 588 camions transportant une aide humanitaire ont franchi les lignes de front dans le nord-est, soit une moyenne de 227 par mois, contre 199 par mois au cours de la même période en 2020. En juin et juillet, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a procédé à trois chargements à travers les lignes de front, dont deux ponts aériens et un convoi routier. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, 14 convois composés de 1 476 camions se sont rendus en République arabe syrienne depuis la Turquie au cours de la période considérée dans le cadre d'opérations transfrontières, toutes par le point de passage de Bab el-Haoua.

Point de la situation humanitaire

3. La zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, a connu une recrudescence de la violence au cours de la période considérée. Des bombardements aériens ont été menés dans les provinces d'Edleb, de Lattaquié et de Hama, principalement au sud de l'autoroute M4, touchant des sites militaires,

dont ceux de Hay'at Tahrir el-Cham, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, et endommageant des infrastructures civiles. Les duels d'artillerie et les accrochages ont également augmenté de part et d'autre des lignes de contact dans la zone de désescalade d'Edleb. D'après certaines informations, huit civils ont été tués et cinq autres blessés le 15 juillet au cours d'un pilonnage dans la partie sud de la province d'Edleb. L'ONU a recensé plus de 20 décès de civils, dont 13 enfants, dans le nord-ouest du 1^{er} juin au 19 juillet. Plus de 20 000 personnes ont également été déplacées en juin en raison de l'escalade du conflit dans le nord-ouest, ce qui constitue le plus grand déplacement dans ce secteur depuis le cessez-le-feu de mars 2020.

4. La période considérée a été marquée par une escalade soutenue durant la période considérée en termes de duels d'artillerie, d'accrochages sporadiques et de raids à travers et le long des lignes des contacts dans la partie nord de la province d'Alep. Le 12 juin, à la suite d'une attaque contre l'hôpital Chifa dans la ville d'Afrin, des civils, dont des membres du personnel médical, ont été tués ou blessés, et des sections du bâtiment ont été détruites (voir par. 26 pour plus de détails). Les attaques aux engins explosifs improvisés se sont également poursuivies, notamment au moyen de voitures piégées qui n'ont pas été revendiquées à Jarablos, Izaz et Afrin, qui ont occasionné des morts parmi les civils. De violentes luttes intestines entre des groupes armés non étatiques se sont poursuivies dans les secteurs de Bab et d'Afrin. Pour la première fois depuis mars, des biens de caractère civil de la ville d'Alep ont été visés par des tirs de roquette. Des perturbations de l'eau potable et agricole ont continué d'être signalées dans la ville de Bab et ses environs, touchant quelque 185 000 personnes. Bab figure parmi les premiers sous-districts à avoir signalé des maladies transmises par l'eau dans tout le pays depuis mars 2017. L'ONU a continué de se mobiliser en faveur d'une reprise de l'approvisionnement en eau de la ville de Bab à partir de la station d'Aïn el-Beïda.

5. Dans le nord-est du pays, le niveau des eaux de l'Euphrate a continué de baisser jusqu'à atteindre un seuil critique. Le débit de l'eau est très faible depuis janvier 2021. Les précipitations ont diminué de 50 % à 70 % par rapport à la moyenne calculée sur une longue période, tandis que la faiblesse des chutes de neige et des précipitations influait également sur les sources d'eau en Iraq, en Jordanie et en Turquie. Les réserves concernant les principaux barrages de la région sont tombées à des niveaux historiquement bas, notamment le barrage Tehrane dans le nord-est de la province d'Alep et le barrage Tabqa dans la province de Raqqa. Cette situation a eu de graves répercussions sur le bien-être des civils de la région, notamment un accès limité à l'eau potable et des coupures de courant généralisées. À la fin du mois de juin, 54 des 73 stations d'eau situées le long de la rive occidentale de l'Euphrate et 44 des 126 stations d'eau situées le long de la rive orientale avaient été considérablement ou gravement touchées par le niveau d'eau extrêmement bas. Selon les estimations actuelles, plus de 5 millions de personnes, notamment dans le nord-est de la République arabe syrienne, dépendent de l'Euphrate pour l'eau potable et quelque 3 millions de personnes pour l'électricité. Des infrastructures vitales, notamment des hôpitaux, des réseaux d'irrigation et des stations d'eau, ont également été touchées. Si la situation ne s'améliore pas, les conséquences à plus long terme pourraient s'étendre à l'agriculture déjà très endommagée, aggraver l'insécurité alimentaire déjà catastrophique, entraîner la perte des moyens de subsistance et fortement compromettre la santé publique de manière générale. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit des récoltes extrêmement faibles au troisième trimestre de 2021, par rapport à 2020. Une deuxième conséquence serait la pénurie probable de graines pour les futurs semis vers la fin de 2021.

6. Toujours dans le nord-est de la République arabe syrienne, à Manbej, la conscription imposée par les autorités locales liées aux Forces démocratiques syriennes a déclenché de vastes manifestations, suivies d'une violente répression qui

a fait au moins huit morts. Le 2 juin, des accords ont été conclus pour désamorcer les tensions après des négociations avec les chefs tribaux, comprenant notamment la suspension de la conscription, la libération des personnes détenues et l'ouverture d'enquêtes sur la répression violente des manifestants.

7. À la station d'Alouk, le pompage de l'eau est resté limité pendant la période considérée. Du 23 juin au 30 juillet, le fonctionnement en a été interrompu pour diverses raisons telles que les restrictions d'accès des techniciens chargés de l'entretien et des réparations et l'insuffisance de l'alimentation électrique, ce qui a entravé la distribution d'eau dans toute la province de Hassaké, touchant directement jusqu'à 460 000 personnes. Le niveau d'eau était trop faible pour approvisionner la majeure partie des habitants habituellement desservis par la station, dont ceux de la ville de Hassaké et du camp de Hol. L'alimentation en électricité de la station est demeurée également insuffisante, ce qui a réduit la quantité d'eau pouvant être pompée. Des techniciens de la Direction de l'eau et de l'électricité de Hassaké ont pu accéder à la station le 30 juillet, alors que 83 jours s'étaient écoulés sans qu'il puissent le faire et, même dans ces conditions, ils n'ont pu y rester que deux heures d'affilée.

8. Quelque 59 000 personnes, dont 31 000 enfants de moins de 12 ans, ont continué de résider dans le camp de Hol pendant la période considérée. Parmi elles se trouvent quelque 8 800 nationaux de pays tiers. Les conditions de sécurité dans le camp ont continué de se dégrader, plus de 63 meurtres ayant été signalés depuis janvier 2021. Les meurtres et les menaces contre les femmes et les filles dans le camp de Hol suscitent de plus en plus d'inquiétude : ils ont augmenté depuis le début de l'année et ont connu une recrudescence durant les mois de juin et juillet. Les réfugiés et les déplacés dans le camp, en particulier les femmes, continuent de faire l'objet de menaces. Les travailleurs humanitaires sont aussi régulièrement menacés, notamment le personnel chargé de la gestion du camp.

9. Daech, qui a été désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké et dans la partie est de la province de Homs, occasionnant des pertes militaires et la destruction d'infrastructures énergétiques. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont lancé des opérations contre Daech en divers points de la partie centrale du désert de Syrie. Les Forces démocratiques syriennes ont lutté de leur côté contre Daech dans les secteurs situés à l'est de l'Euphrate. Le Haut-Commissariat a signalé qu'une opération avait fait des victimes parmi les civils (voir annexe I).

10. La situation dans le sud-ouest de la République arabe syrienne devient de plus en plus tendue, compte tenu des attaques et des meurtres en cours contre les forces gouvernementales syriennes et d'anciennes forces armées de l'opposition. Depuis le 24 juin, les tensions étaient principalement vives à Deraa el-Balad, dans la ville de Deraa, où une accumulation de forces gouvernementales syriennes avait été signalée autour du secteur contrôlé par d'anciens membres de groupes d'opposition armés non étatiques. Des affrontements dans le secteur de Deraa el-Balad le 28 juillet ont fait, parmi les civils, huit morts, dont une femme et quatre enfants, et six blessés, dont deux enfants. Le 28 juillet, l'hôpital national de Deraa a été endommagé lors de pilonnages. Les dégâts occasionnés au réservoir d'eau ont mis l'unité de dialyse hors d'usage. Quelque 10 500 personnes auraient été déplacées du fait des hostilités au 29 juillet.

11. L'ONU n'a pas pu avoir d'accès humanitaire aux 12 000 personnes vivant à Roukban. Les habitants de ce secteur ont continué de vivre dans des conditions désastreuses, ne pouvant avoir accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à d'autres services de base. Ils n'ont toujours pas pu accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien de la frontière, depuis sa fermeture totale en mars 2020 dans

le cadre des mesures préventives contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'accès aux traitements médicaux dans les zones qui sont sous le contrôle du Gouvernement syrien a continué d'être facilité par le Croissant-Rouge arabe syrien et coordonné par l'ONU, laquelle a continué de se mobiliser en faveur d'un accès et d'une assistance humanitaires immédiats afin de joindre les personnes restées dans le camp et de s'efforcer d'accompagner les départs volontaires. En juin et juillet, en partenariat avec le Ministère de la santé à Damas, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé un enfant et deux femmes enceintes qui avaient quitté le camp à obtenir des soins médicaux. En parallèle, des pourparlers sont également en cours sur des départs volontaires organisés de Roukban vers les zones tenues par le Gouvernement.

12. D'après les informations disponibles, le degré de transmission de la COVID-19 est demeuré élevé pendant la période considérée, dépassant de loin les taux d'infection officiellement annoncés. Au 29 juillet, 25 942 cas, dont 1 912 décès, avaient été signalés par le Ministère de la santé. Depuis le début de la pandémie, 26 382 autres cas, dont 722 décès, ont été rapportés dans des secteurs qui ne sont pas contrôlés par le Gouvernement dans le nord-ouest. En outre, 18 660 cas, dont 764 décès, ont été signalés dans des zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement dans le nord-est. Le déploiement des vaccins s'est poursuivi au cours de la période considérée. Pour ce qui est des 203 000 doses reçues à Damas, le premier lot concernant la première dose avait été utilisé à 100 % à la fin du mois de juin, 105 417 personnes ayant été primo-vaccinées. La campagne concernant la deuxième dose du vaccin a commencé le 13 juillet dans certaines zones de la République arabe syrienne. L'OMS a continué de déployer sa campagne de vaccination par l'intermédiaire de 93 équipes chargées de couvrir 495 centres de santé. La priorité a été donnée à la vaccination du personnel de santé : au 23 juillet, 47 281 vaccins avaient été administrés aux membres du personnel médical. Des États Membres ont également fourni des vaccins supplémentaires au Gouvernement syrien.

13. La crise économique a continué de se répercuter sur les civils dans tout le pays. Les ménages syriens ont toujours du mal à conserver des activités génératrices de revenus, alors que les prix restent élevés et que les capacités d'adaptation se sont encore érodées. En juin, près d'un tiers des ménages interrogés par le Programme alimentaire mondial (PAM) en République arabe syrienne (32 %) ont dit avoir perdu une ou plusieurs sources de revenus le mois précédent, la proportion étant plus élevée parmi les ménages dirigés par un homme (33 %) que parmi ceux dirigés par une femme (24 %). Cette tendance était plus prononcée chez les personnes rentrant au pays (36 %) et celles déplacées à l'intérieur de leur propre pays (33 %) que chez les habitants (30 %). En outre, près d'un ménage sur quatre dans le pays (23 %) a déclaré avoir perdu plus de la moitié de son revenu mensuel en juin, un pic ayant été enregistré à Soueïda (31 %).

Point de la situation générale

14. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a continué d'œuvrer en faveur d'une solution politique au conflit qui soit crédible, globale et réponde aux aspirations du peuple syrien, dans le cadre de la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Lors d'entretiens avec les interlocuteurs syriens, dont les Coprésidents de la Commission constitutionnelle, nommés respectivement par le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation, ainsi qu'avec les acteurs internationaux et régionaux, l'Envoyé spécial a continué de souligner que pour tenir une éventuelle sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, il fallait donner l'assurance que le mandat et le règlement intérieur de la Commission constitutionnelle seraient appliqués et respectés, rétablir et renforcer la confiance entre les parties et progresser sur le plan de l'exécution du mandat de la Commission,

à savoir préparer et rédiger une réforme constitutionnelle et la faire avaliser par le peuple. À Rome du 27 au 29 juin, à Nour-Soultan les 7 et 8 juillet, ainsi que devant le Conseil de sécurité le 19 juillet, l'Envoyé spécial a souligné que toutes les parties au conflit devaient définir avec plus de précision les réformes et les mesures qu'elles étaient disposées à instaurer, si des mesures concrètes étaient prises par les autres parties. Il a noté que toute mesure devrait être réciproque et mutuelle, réaliste et précise, et être appliquée parallèlement.

15. Réunis à l'invitation de l'Italie et des États-Unis d'Amérique pour s'entretenir du conflit syrien à Rome le 28 juin, un certain nombre d'interlocuteurs internationaux et régionaux ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé leur ferme soutien aux efforts déployés sous l'égide de l'ONU pour appliquer tous les aspects de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, notamment un cessez-le-feu immédiat à l'échelon national, l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide, la mise en place de la Commission constitutionnelle et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À Nour-Soultan, les 7 et 8 juillet, les représentants de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie ont réaffirmé, entre autres, leur volonté de faire avancer un processus politique viable et durable, dirigé et contrôlé par les Syriens, sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), et ont souligné le rôle important de la Commission constitutionnelle à Genève. Ils se sont félicités de l'opération de libération simultanée menée dans le nord de la République arabe syrienne le 2 juillet dans le cadre du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues, notant que l'opération réaffirmait la détermination des garants d'Astana de renforcer et d'élargir leur coopération au sein du Groupe de travail.

16. Le 29 juin, l'Envoyé spécial s'est entretenu virtuellement avec plus de 100 membres du Bureau d'aide à la société civile, qui ont continué de souligner qu'ils espéraient une reprise effective du processus politique afin de créer les conditions nécessaires pour mettre fin au conflit.

Protection

17. Dans l'ensemble du pays, les civils ont continué de subir les conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1^{er} juin au 26 juillet, le Haut-Commissariat a recensé dans le cadre des hostilités 191 atteintes à la sécurité qui ont fait parmi les civils au moins 153 morts, dont 24 femmes et 49 enfants, et au moins 286 blessés, dont 49 femmes et 74 enfants dans tout le pays. Les hostilités comprenaient des frappes aériennes, des frappes terrestres, des attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés ou de restes explosifs de guerre ainsi que des affrontements armés et des assassinats ciblés perpétrés par diverses parties au conflit ou par des assaillants non identifiés.

18. Bien que les lignes de front n'aient pratiquement pas bougé depuis 15 mois, l'activité militaire sur l'ensemble du territoire syrien a considérablement augmenté au cours de la période considérée. Au vu des tendances observées, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes fondamentaux du droit humanitaire international, dont l'obligation de distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires, de s'abstenir de mener des attaques indiscriminées, de respecter le principe de proportionnalité dans l'attaque et de veiller constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil au cours des opérations militaires.

19. Dans les régions du nord-ouest qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement, le Haut-Commissariat a établi qu'au moins 53 civils, dont 11 femmes et 28 enfants, avaient été tués et au moins 106 civils, dont 19 femmes et 38 enfants, avaient été

blessés à la suite des frappes aériennes ou terrestres et dans l'explosion de restes explosifs de guerre. Le 12 juin, il a consigné parmi les civils au moins 12 morts, dont deux garçons, et 36 blessés à la suite de frappes terrestres menées par des assaillants non identifiés, qui ont visé plusieurs quartiers résidentiels de la ville d'Afrin, dans le nord-ouest de la province d'Alep. D'autres rapports font état de 19 morts et de 40 blessés. Les pilonnages ont également touché de plein fouet l'hôpital Chifa, occasionnant des victimes parmi le personnel hospitalier, les agents humanitaires, les patients et les visiteurs, ainsi que des dégâts matériels.

20. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, des dizaines de manifestants pacifiques sont descendus dans la rue dans le secteur de Manbej (province d'Alep), à la suite de la campagne de conscription menée par les autorités de fait dans cette région. Ils se sont heurtés à un usage disproportionné de la force de la part des Forces démocratiques syriennes qui ont recouru à des tirs de sommation pour disperser la foule, ce qui a fait des morts et des blessés parmi les manifestants.

21. À Deraa, malgré la cessation des hostilités, une fois que le Gouvernement a repris le contrôle du secteur, en juillet 2018, le Haut-Commissariat a continué de consigner des assassinats ciblés de civils et d'anciens membres de groupes d'opposition armés non étatiques. La plupart de ces attaques ont été menées par des assaillants non identifiés.

22. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a enregistré une augmentation des cas signalés de mariages d'enfants et de mariages précoces dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. La crise économique, à laquelle vient s'ajouter l'effet de la pandémie de COVID-19, de l'entassement des familles dans les abris pour personnes déplacées et de la nécessité pour les familles de protéger leurs filles ont exacerbé l'occurrence de cette forme de violence fondée sur le genre. Les meurtres de femmes et des filles et les menaces dont elles font l'objet ont également augmenté dans le camp de Hol depuis le début de 2021, atteignant un pic en juin et en juillet et suscitant la crainte parmi les femmes et les filles. Les besoins catastrophiques dans le camp dont les habitants sont tributaires d'une aide accroît le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

23. Les parties au conflit ont continué de détenir des personnes de manière arbitraire dans les zones qu'elles contrôlent. Dans la plupart des cas enregistrés par le Haut-Commissariat, les détenus n'ont pas été informés des motifs de leur détention ni des autres droits à une procédure régulière et leurs familles ne savaient rien du sort qui leur avait été réservé ou de leur lieu où ils se trouvaient, ce qui fait craindre que, dans certains cas, ces détentions constituent des disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le Haut-Commissariat a continué de consigner des cas de détenus morts en détention. Les familles ont appris ces décès fortuitement alors qu'elles traitaient de dossiers qui n'étaient pas en rapport avec cette question, au bureau d'état civil, ou après avoir été contactées directement par les autorités. Dans bon nombre de ces cas, les personnes semblent avoir été victimes d'une disparition forcée, et leur détention par le Gouvernement n'a été connue que lorsque leur décès a été constaté. Les corps sont rarement restitués aux familles. Les proches se voient également refuser la possibilité de contester la cause déclarée du décès ou de demander où se trouvent les corps des défunts.

24. Les parties au conflit ont continué d'intimider et de harceler systématiquement les civils, notamment ceux qui travaillent dans les médias et les services de santé. Elles recourent à des tactiques telles que les assassinats ciblés, les enlèvements, la privation de liberté, les mauvais traitements, la torture, les disparitions forcées, le pillage et la confiscation de biens. On ne sait toujours rien du sort qui a été réservé à un grand nombre de personnes privées de liberté.

25. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information dans le pays a confirmé cinq faits d'hostilités en juin et juillet, qui ont causé des dommages à des établissements scolaires. Le 9 juin, trois roquettes d'artillerie ont frappé le camp Abrar, dans le village de Souaghiyé (Edleb), entraînant la destruction complète de l'école. Le 3 juillet, l'école primaire Tchrine, dans la localité d'Ariha (Edleb), a été touchée au cours de tirs d'artillerie. L'attaque n'a fait aucune victime, mais l'une des roquettes a pénétré le plafond d'une salle de classe. Le 3 juillet 2021, l'école Abdelghani Sayadi a été touchée lors d'un tir d'artillerie qui visait la ville d'Ariha (Edleb). On ne déplore aucun blessé parmi les civils, l'attaque s'étant produite après les heures de classe. La même école avait déjà été touchée par une attaque en novembre 2020. Le 11 juillet 2021, l'école primaire Mariyan, dans la localité du même nom (province d'Edleb), a subi un tir d'artillerie. Une roquette est tombée devant l'école et a endommagé les portes et les fenêtres. Le 21 juillet 2021, l'école primaire Ismail Latta, dans la localité de Bara (Edleb), a subi des dégâts matériels lorsqu'un obus d'artillerie a atterri près de la clôture. D'autres faits ont été signalés mais doivent encore être confirmés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies.

26. Le système de l'OMS de surveillance des attaques visant les services de santé a signalé une attaque qui a entravé les soins de santé pendant la période considérée. Le 12 juin, l'hôpital Chifa à Afrin a été frappé par des obus d'artillerie qui ont fait au moins 13 morts, dont un médecin, d'autres agents de santé et deux enfants, et 26 blessés, dont 11 membres du personnel, notamment une sage-femme qui a été grièvement blessée. Cela porte à 10 le nombre total d'attaques confirmées contre les services de santé dans le nord-ouest de la République arabe syrienne depuis le début de 2021, qui ont fait 23 morts et 43 blessés. D'autres faits ont été rapportés mais doivent encore être confirmés dans le cadre du système de surveillance de l'OMS. Le 29 juillet, un tir de mortier contre l'hôpital national de Deraa a détruit le réservoir d'eau du centre de dialyse. Le service de dialyse rénale a été touché et est actuellement hors d'usage. On ne déplore aucune victime.

Intervention humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne (voir tableau 1). Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide à 4 845 515 personnes en juin et à 4 744 232 personnes en juillet, dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a appuyé 126 centres opérationnels (communautaires ou annexes) et 119 unités mobiles à travers le pays, fournissant un ensemble de services intégrés aux personnes relevant de sa compétence. Un appui supplémentaire a été apporté à 181 140 enfants et soignants en juin afin de les sensibiliser au danger des mines. Les équipes d'éducation au danger des engins explosifs formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 10 000 civils, afin d'encourager les habitants vivant dans des lieux où se trouvent de nombreux engins explosifs à adopter des comportements sûrs. L'ONU a continué d'épauler l'action menée face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical essentiel, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles, en cherchant à favoriser l'acceptation du vaccin par la population et en appuyant les campagnes de vaccination.

Tableau 1
**Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU
 et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe
 syrienne : juin et juillet 2021**

<i>Organisation</i>	<i>Nombre moyen de personnes secourues par mois</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 000
Organisation internationale pour les migrations	103 500
Service de la lutte antimines	10 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	209 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	777 000
Fonds des Nations Unies pour le développement	80 000
Fonds des Nations Unies pour la population	192 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	56 000
Programme alimentaire mondial	4 795 000
Organisation mondiale de la Santé	1 327 300

28. Dans le cadre de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies depuis le territoire syrien, le PAM a notamment apporté une aide alimentaire à 3 508 490 personnes en juin et à 3 407 207 personnes en juillet. Le HCR a fourni à 356 797 personnes une protection, des abris et des articles non alimentaires. La FAO a apporté une aide à 16 741 personnes au titre de ses programmes ordinaires. En juin et juillet, dans le cadre d'un projet conjoint du FNUAP et du PAM, 77 556 femmes enceintes et allaitantes ont reçu des bons électroniques mensuels pour acheter des articles d'hygiène en fonction de leurs besoins. Le FNUAP a fourni des services vitaux de santé reproductive et à la suite d'actes de violence fondée sur le genre à 379 898 personnes et aidé 2 510 autres personnes, après avoir franchi les lignes de front. Dans le cadre du programme élargi de vaccination, l'OMS a mené une activité spéciale à Deir el-Zor où des équipes sont mobilisées pour aider les enfants non vaccinés dans le cadre de l'intensification périodique de la vaccination systématique. L'OMS a eu accès à 14 500 personnes, après avoir franchi les lignes de front. Le Service de la lutte antimines a touché plus de 9 700 personnes au titre de ses programmes ordinaires et inspecté plus de 200 hectares à Deraa et Rif-Damas. L'UNICEF a distribué de l'eau potable à 480 307 personnes, dont quelque 254 468 enfants dans neuf sous-districts. Au moyen d'équipes mobiles et de dispensaires fixes dans 114 sous-districts, l'UNICEF a dispensé des consultations ambulatoires à plus de 176 000 personnes, dont 146 500 enfants. En juin, il a apporté une aide à l'assainissement à plus de 373 000 personnes dans trois sous-districts et fourni une aide sanitaire et nutritionnelle à 14 500 enfants au moyen de convois qui ont franchi les lignes de front. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a donné une aide pécuniaire à 103 403 réfugiés de Palestine, dont 73 % se trouvaient à Damas et à Rif-Damas.

29. Parmi l'aide humanitaire acheminée à travers la frontière dans le nord-ouest du pays en juin et juillet, le PAM a fourni une aide alimentaire à 1 337 025 personnes en juin et 1 337 025 personnes en juillet. L'UNICEF a acheminé une assistance à travers la frontière à 393 600 personnes dans le nord-ouest en juin et juillet. Le HCR a aidé 62 000 personnes. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a apporté une aide multisectorielle à 139 253 personnes. L'OMS a fourni des tests de dépistage

ainsi que des vaccins contre la COVID-19 et des fournitures médicales représentant 756 829 traitements (voir fig. I et tableau 2).

30. L'aide acheminée au moyen du mécanisme transfrontières des Nations Unies fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le Mécanisme de surveillance des Nations Unies de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, qui vérifie la nature humanitaire de l'assistance des Nations Unies acheminée à travers la frontière ; b) dans les entrepôts en République arabe syrienne même, où l'aide est confirmée à son arrivée dans les entrepôts par des partenaires de réalisation fiables dont les antécédents ont été vérifiés ou par des contrôleurs tiers sous contrat avec l'ONU ; c) aux points de distribution, au moyen de vidéos et de photographies géomarquées et géolocalisées ; d) après la distribution avec les bénéficiaires, notamment par la voie d'entretiens avec eux et de mécanismes de retour d'information par les populations. Les organismes des Nations Unies ont adopté des systèmes de responsabilité qui sont adaptés aux besoins opérationnels particuliers, tels que des codes QR pour suivre les articles individuels en temps réel. Ces mesures de suivi et de contrôle sont décrites plus en détail dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front, daté du 14 mai 2020 (S/2020/401).

31. L'ONU continue de s'attacher avec les donateurs et les partenaires à veiller à l'application du principe de responsabilité, notamment en empêchant le détournement de l'aide dans les zones où sont présents des groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité. La transparence est essentielle dans un contexte opérationnel d'une telle complexité, et l'ONU collabore étroitement avec les partenaires de réalisation et les donateurs concernant tous les aspects de l'intervention.

Mécanismes de distribution à travers la frontière

32. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen des différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance « en nature ») ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire en nature sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par la voie de distributions porte-à-porte (notamment du fait des mesures préventives liées à la COVID-19). Les personnes doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution des organisations non gouvernementales partenaires.

33. D'après les chiffres disponibles les plus récents qui remontent au mois de mai, 15 % de l'aide alimentaire a été fournie sous forme d'espèces et de bons d'achat, tandis que l'aide en espèces ou en bons d'achat représentait environ 30 % de l'aide totale concernant les articles non alimentaires. Les personnes recevant des bons d'achat ou des espèces sont choisies en fonction de l'évaluation des besoins et de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus, comme pour les bénéficiaires de l'aide en nature. Le mode d'assistance choisi dans chaque lieu est établi en fonction du moyen le plus efficace de répondre aux besoins essentiels. Avant de lancer le programme, une évaluation du marché est faite pour étudier la disponibilité et la fréquence des approvisionnements, l'accessibilité des marchés et la capacité des vendeurs. Des bons munis d'un plomb de sécurité et d'un numéro de série sont créés, pour être utilisés chez des vendeurs agréés. Les personnes reçoivent leurs bons dans

un lieu convenu et un jour précis et doivent présenter une pièce d'identité. Tous les bons utilisés sont récupérés auprès des vendeurs pour vérification. Concernant l'aide en espèces, une somme d'argent convenue est transférée à la personne en fonction du panier de dépenses minimum pour la survie, qui est revu et actualisé chaque mois. Les personnes touchent des espèces par l'intermédiaire d'un service monétaire qui est sous contrat.

34. D'autres formes d'assistance sont fournies au moyen d'un large éventail de services, notamment l'approvisionnement des installations et systèmes médicaux existants pour la santé et des écoles pour l'éducation. Dans ces cas, les médicaments sont distribués aux pharmacies ou aux installations médicales qui les prescrivent sous ordonnance. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I
Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : juin et juillet 2021 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

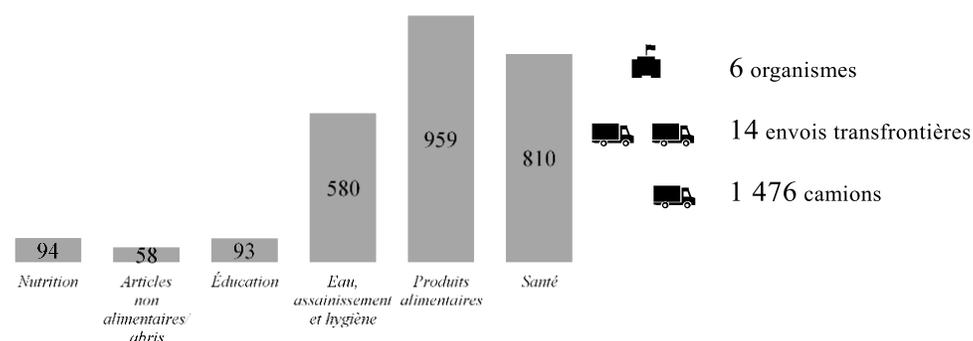


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires de l'aide acheminée à travers la frontière, par secteur et par district : juin et juillet 2021 (moyenne mensuelle)

Province	District	Relèvement rapide/moyens de subsistance	Éducation	Produits alimentaires	Santé	Articles non alimentaires/ abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	–	–	102 738	–	–	–	9 000
Alep	Bab	–	–	–	–	–	–	–
Alep	Izaz	–	–	87 858	117 853	4 500	–	–
Alep	Jarablos	–	–	–	–	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	–	51 813	–	–	–	51 500
Edleb	Harem	–	39 480	633 943	691 945	11 600	93 842	171 537
Edleb	Edleb	–	53 788	82 158	–	32 002	–	319 085
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	–	–	–	–	28 890

35. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué

d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

36. Les activités de relèvement rapide et de subsistance représentent un pilier de l'intervention humanitaire des Nations Unies en République arabe syrienne, l'objectif étant de permettre aux personnes qui sont dans le besoin de retrouver leur mode de vie en leur fournissant des services essentiels et des moyens de subsistance, y compris aux plus vulnérables d'entre elles, telles que les personnes déplacées, les personnes de retour dans leur pays et les communautés d'accueil. Même si les activités de relèvement rapide et de subsistance ne représentent que quelque 5 % de l'aide totale demandée dans le plan d'aide humanitaire pour la Syrie, elles constituent une partie importante de la réponse humanitaire, conçue de manière consultative et sensible aux conflits, de manière à appuyer et à renforcer l'appropriation locale, les capacités et la résilience. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance dans cinq domaines distincts : a) la réparation et le relèvement d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; et e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

37. En juillet, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement a appuyé la réfection de deux centres de santé à Damas et à Rif-Damas, au profit de 24 600 utilisateurs, et de deux marchés à Ariha, au profit de plus de 550 commerçants, créant 300 emplois. Il a également facilité la création de près de 2 000 emplois dans toutes les régions du pays. La FAO a aidé plus de 1 500 éleveurs à accéder au fourrage et à l'eau en reconstruisant une pouponnière dans le désert de Badiya (province de Hama), créant ainsi jusqu'à 40 emplois. Le FNUAP a contribué pour sa part à la remise en état des services d'obstétrique et de gynécologie à l'hôpital universitaire Baas à Homs.

Accès humanitaire

38. Afin de fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire syrien. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. Or, les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui nécessitent des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 610 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder à ces populations. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et régie principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Accès aux zones contrôlées par le Gouvernement

39. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont

nécessaires est toujours difficile, notamment en ce qui concerne Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans la partie ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, la période considérée a été marquée par la recrudescence des tensions dans la province de Deraa et en particulier à Deraa el-Balad. Cette situation a entravé la mobilité du personnel des Nations Unies en certains lieux. Les partenaires humanitaires continuent de signaler des restrictions d'accès, notamment des fermetures de routes, qui entravent l'acheminement de l'aide aux personnes déplacées et le traitement des blessés à Deraa el-Balad. Le 30 juillet, les camions du PAM ont été empêchés d'entrer dans la province de Deraa du fait de l'insécurité, tandis que des partenaires de la santé et de la nutrition n'ont pu atteindre les zones touchées le 27 juillet. Les activités d'enseignement ont été suspendues dans tous les centres éducatifs de Deraa el-Balad.

40. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que d'appui logistique et administratif. En juin et en juillet, 1 960 mouvements ont eu lieu au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une augmentation de 12 % par rapport à avril et mai lorsque 1 722 missions de ce type s'étaient déroulées (voir tableau 3)¹.

Tableau 3

Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale^a depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des tierces parties ou des facilitateurs, par type : juin et juillet 2021

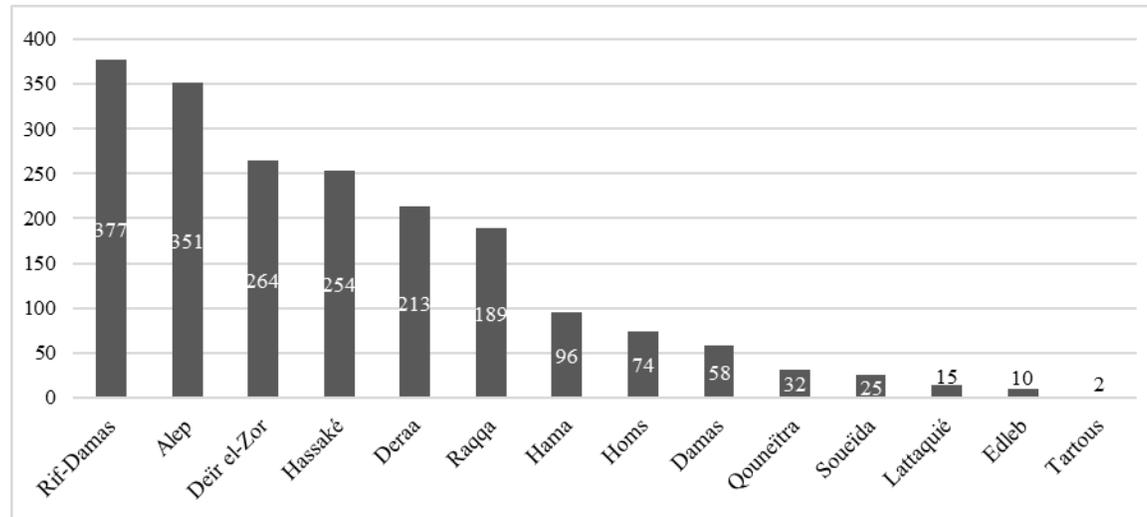
<i>Type de mission</i>	<i>Autorisation générale</i>	<i>Approbation de programmes</i>	<i>Nombre total</i>
Missions d'évaluation	9	2	11
Missions d'escorte des convois d'aide	732	32	764
Missions de surveillance	1 141	9	1 150
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	27	8	35
Total	1 909	51	1 960

^a Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

Note : Le nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'inclut pas les missions effectuées par des contrôleurs tiers de l'OMS en juin-juillet 2021.

¹ Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et allège les démarches bureaucratiques. Le nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale n'inclut pas les missions effectuées par des contrôleurs tiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en juin et en juillet 2021 et par le personnel de l'OMS en juillet 2021.

Figure II
Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des tierces parties ou des facilitateurs, par province : juin et juillet 2021



41. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 218 nouvelles demandes, dont 116 (53 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Cela représente une augmentation de trois points de pourcentage par rapport à la précédente période considérée.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : juin et juillet 2021

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Pourcentage de demandes approuvées
Missions d'évaluation	31	11	29
Missions d'escorte des convois d'aide	43	20	47
Missions de surveillance	69	32	46
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	38	16	42
Missions d'évaluation des engins explosifs	37	37	100
Total	218	116	53

Note : Les missions du personnel des Nations Unies ayant pour point de départ Damas ou traversant les lignes de front nécessitent l'assentiment exprès du Ministère des affaires étrangères. Le nombre total de missions pour lesquelles une demande a été faite n'englobe pas les activités menées par l'OMS en juillet 2021.

Accès nécessitant un franchissement des lignes de front en République arabe syrienne

42. Dans le nord-est de la République arabe syrienne, l'ONU et les partenaires humanitaires ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certaines zones de la province de

Raqa. Le 12 juillet 2021, les organismes des Nations Unies ont mené une première mission interinstitutions au camp de Wachoukanni dans la province de Hassaké, qui avait été établi en novembre 2019 pour accueillir les personnes déplacées de Ras el-Aïn. D'autres zones, notamment celles de Manbej et d'Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour l'ONU et ses partenaires depuis Damas, aucun accord n'ayant été conclu entre les parties en présence. Le dernier convoi dépêché par l'ONU vers Manbej à travers les lignes de front remonte à mars 2019. Au cours de la période considérée, 718 missions ont été menées à Hassaké, Raqa et Deïr el-Zor, à savoir 679 par des tierces parties ou des facilitateurs, 24 par du personnel des Nations Unies ayant reçu une autorisation générale de déploiement et 15 par du personnel des Nations Unies ayant reçu l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères. De janvier à juillet, au moins 1 588 camions transportant des articles humanitaires se sont rendus dans le nord-est, soit une moyenne de 227 par mois, contre 199 par mois pour la même période en 2020.

43. L'action menée pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est échappant au contrôle du Gouvernement s'est poursuivie. En juin et juillet, l'OMS a acheminé trois convois à travers les lignes de front (deux ponts aériens et un convoi routier), transportant 59,228 tonnes d'aide représentant 11 658 traitements. L'OMS n'a signalé aucun problème opérationnel ou logistique majeur au sujet de ces livraisons. En juillet, le FNUAP a également livré 259 trousseaux de santé procréative dans les provinces de Hassaké, Raqa et Deïr el-Zor, notamment dans les camps de Hol, Mahmoudli, Ariché, Wachoukanni et Norouz. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de fournitures médicales à travers les lignes de contrôle vers le nord-est, les besoins restent supérieurs aux capacités de réponse. Les organisations humanitaires opérant dans le nord-est ont continué de signaler un manque de capacités et un fonctionnement limité des établissements de santé, ainsi que l'insuffisance de personnel médical correctement formé et l'imminence des ruptures de stocks de fournitures médicales, notamment de médicaments essentiels tels que l'insuline et des traitements cardiovasculaires et antibactériens.

44. Le convoi humanitaire des Nations Unies le plus récent à avoir atteint Roukban depuis le territoire syrien date de septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patients de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder au dispensaire de l'ONU situé du côté jordanien. Les patients se trouvant dans un état grave continuent d'être envoyés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais ceux qui sont partis pour obtenir un traitement n'ont pas été autorisés à revenir dans la région de Roukban.

45. L'ONU a continué de dialoguer avec les parties concernées au sujet de l'assistance transfrontalière à acheminer vers le nord-ouest depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. Diverses options sont étudiées et des pourparlers sont en cours, bien qu'un accord n'ait encore été conclu sur les détails opérationnels, notamment les modalités de distribution.

Accès en République arabe syrienne à travers la frontière

46. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de chercher à remédier aux problèmes logistiques et opérationnels que pose la réduction à un seul point de passage frontalier autorisé à la suite de l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest du pays continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, 9 798 camions d'aide humanitaire y ayant transité depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2533 (2020).

47. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021). Le Mécanisme a inspecté 14 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, lesquels avaient été répartis entre 1 476 camions entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent à 49 832 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (39 860 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

48. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5

Demandes de visa présentées par des entités des Nations Unies : juin et juillet 2021

Type de demande	Nombre de demandes	Nombre de demandes approuvées	Nombre de demandes rejetées	Nombre de demandes en instance
Demandes de visa présentées pendant la période considérée	58 ^a	22	0	35
Demandes de renouvellement de visa présentées pendant la période considérée	151	108	0	43
Demandes de visa en instance présentées avant la période considérée	62 ^a	30	3	28
Demandes de renouvellement de visa en instance présentées avant la période considérée	54	47	0	7

^a L'ONU a retiré une demande de visa et deux demandes de renouvellement de visa soumises pendant la période considérée et une demande en instance qui avait été présentée avant la période considérée. Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en instance (rangées 3 et 4) couvre la période de décembre 2020 à mai 2021.

Note : les chiffres figurant dans le tableau reposent sur les données communiquées en interne par les organismes des Nations Unies et correspondent aux demandes faites et aux autorisations obtenues durant la période considérée concernant le présent rapport. Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement syrien, avec lequel des pourparlers sont en cours, afin d'aligner les méthodes suivies.

49. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

50. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre d'affrontements armés fréquents entre les parties au conflit ou la cible de frappes aériennes et d'échanges réguliers de

tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

51. D'après les informations disponibles, des centaines d'agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

52. Pendant la période considérée, au moins quatre travailleurs humanitaires ont été tués. Le 12 juin, deux employées d'hôpitaux et deux autres travailleurs humanitaires ont été tués au cours d'une attaque contre l'hôpital Chifa, dans la ville d'Afrin.

53. Au total, 14 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée. Un membre du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité qui avait été détenu le trimestre précédent (le 11 février 2021) a été relâché le 20 mai 2021.

III. Observations

54. Les hostilités en cours, auxquelles viennent s'ajouter la crise économique, les pénuries d'eau et la pandémie de COVID-19, accentuent les besoins humanitaires de millions de personnes déjà vulnérables, à des niveaux inégalés depuis le début du conflit. Je suis particulièrement préoccupé par la reprise des affrontements qui ont causé la mort et le déplacement de civils dans le nord de la République arabe syrienne et à Deraa el-Balad et alentour, dans le sud. Les hostilités se sont aggravées ces six derniers mois. Le nombre de civils touchés, consigné par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, a doublé par rapport aux six mois précédents. Je lance de nouveau un appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent et protègent les civils et les infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour veiller au respect du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

55. La crise économique et l'augmentation des prix des denrées alimentaires, du carburant et d'autres produits de base ont touché la population syrienne dans chaque province et aggravé les besoins durant l'année écoulée. La baisse du niveau des eaux de l'Euphrate, exacerbée par la sécheresse, devrait entraîner une nouvelle envolée des prix, à un moment où les habitants ne peuvent pas se permettre de payer davantage pour les produits alimentaires de base. Lors des évaluations régulières menées par l'ONU en juin, près d'un tiers de tous les Syriens interrogés ont indiqué qu'ils avaient perdu une source de revenus le mois précédent et près d'un quart ont perdu au moins la moitié de leurs revenus.

56. Je me félicite de ce que le Conseil de sécurité ait autorisé l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires de réalisation à acheminer une aide humanitaire à travers la frontière par le point de passage de Bab el-Haoua. Cette autorisation permet à des millions de personnes qui sont dans le besoin, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, de continuer de recevoir une aide vitale. L'ONU veillera pour sa part à accroître la transparence lorsqu'elle rend compte des opérations humanitaires, notamment de celles menées à travers les lignes de front et les

frontières, ainsi que des projets de relèvement rapide. Des rapports sur les éléments demandés continueront d'être fournis dans les mois à venir.

57. L'ONU continue de s'attacher avec toutes les parties à fournir une assistance au moyen de convois franchissant la frontière. Des progrès ont déjà été accomplis en ce qui concerne l'acheminement de l'aide dans le nord-est de la République arabe syrienne, comme cela a été souligné dans le présent rapport. De nouveaux progrès sont essentiels pour étendre l'intervention globale, les besoins humanitaires continuant de croître, en particulier en ce qui concerne les articles sanitaires et médicaux, et de dépasser les capacités de réponse des Nations Unies. Je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entrave d'une aide humanitaire impartiale pour tous les civils qui sont dans le besoin par les voies les plus directes, conformément au droit international humanitaire.

58. La première livraison de 256 800 doses reçues par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 a été en grande partie distribuée et une deuxième tranche comparable est attendue dans les semaines à venir. Les deux premières tranches à elles deux ne suffisent cependant à couvrir qu'environ 1 % de la population syrienne. Il demeure essentiel de poursuivre et d'étendre la livraison en temps voulu des vaccins contre la COVID-19 dans le pays au moyen de toutes les modalités d'accès. Sans une augmentation spectaculaire de l'ampleur et du rythme des vaccinations, la pandémie continuera de faire des ravages parmi les Syriens dans un avenir prévisible.

59. En mars 2020, j'avais plaidé en faveur de la levée des sanctions qui pourraient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en République arabe syrienne. Il est encourageant de constater qu'un dialogue technique entre les États Membres concernés et les acteurs humanitaires est en cours au sujet des sanctions et des opérations humanitaires ayant trait à la République arabe syrienne. J'espère que les parties concernées pourront trouver des moyens de s'attaquer aux problèmes entravant l'action de plusieurs intervenants humanitaires dans le pays pour ce qui est de l'accès à des services financiers fiables et appropriés.

60. L'Envoyé spécial a également poursuivi ses efforts en vue de la libération unilatérale des personnes arbitrairement privées de liberté, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes malades, que la pandémie de COVID-19 a rendus particulièrement vulnérables. La majorité de ces personnes étant détenues par le Gouvernement syrien, je l'exhorte, de même que les autres parties concernées, à donner des informations sur le sort des personnes qu'il retient et le lieu où elles se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre elles. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Elles doivent être traduites devant un juge dans le plus court délai et immédiatement libérées si leur privation de liberté est arbitraire. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes en cas de décès en détention et, s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire leurs auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent être informées des faits et obtenir des réparations complètes et proportionnées, dans un délai raisonnable, si le décès est provoqué par un acte illicite. Le respect de ces principes permettrait également de renforcer la confiance dans la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera

impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une véritable réconciliation et d'instaurer une paix durable.

61. L'impunité persistante en ce qui concerne les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les auteurs de violations et d'atteintes doivent répondre de leurs actes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel pour l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

62. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

63. Je continue d'avaliser les efforts déployés par mon envoyé spécial pour faciliter une solution politique au conflit en République arabe syrienne. Il est tout aussi important d'avoir l'appui des interlocuteurs internationaux et régionaux à l'action qu'il mène et un consensus sur les moyens de mettre fin au conflit en République arabe syrienne, notamment par des mesures parallèles qui pourraient être prises par toutes les parties au conflit afin d'insuffler un élan et d'instaurer la confiance en vue d'un règlement de ce conflit qui mette fin à la violence et permette de satisfaire les aspirations du peuple syrien. Un cessez-le-feu à l'échelon national continue d'être un impératif pour la sécurité du peuple syrien et les tentatives de régler le conflit syrien, et je continue d'exhorter toutes les parties prenantes à parvenir à un cessez-le-feu à l'échelon national, conformément à la résolution [2254 \(2015\) du Conseil de sécurité](#), afin de mettre un terme aux immenses souffrances endurées par le peuple syrien, année après année, et de préparer la voie à une paix durable.

Annexe I

Faits dont des civils auraient été victimes, enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juin et juillet 2021*

Province d'Edleb

- Le 22 juillet, sept civils, dont une femme, un garçon et trois filles, ont été tués et quatre civils, dont une femme et deux filles, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village d'Iblin, dans la partie sud de la province.
- Le 17 juillet, six civils, dont trois femmes et trois filles, ont été tués et huit civils, dont une femme, trois garçons et trois filles, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village d'Ehsem, dans la partie sud de la province.
- Le 17 juillet, six civils, dont un membre d'une organisation non gouvernementale (ONG), ont été tués et neuf civils, dont une femme, trois filles et deux membres d'une ONG, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village de Sarjé, dans le secteur de Jabal el-Zaouïya, dans la partie sud de la province.
- Le 15 juillet, cinq civils, dont quatre garçons, ont été tués et huit civils, dont deux garçons, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché une usine de fabrication de pierres dans la zone située entre les localités de Binnich et de Fouaa, dans la partie nord de la province.
- Le 3 juillet, le bâtiment de l'ONG des Casques blancs et la station de pompage d'eau du village de Cheik Youssef ont été endommagés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché Sahl el-Rouj, dans la partie ouest de la province.
- Le 3 juillet, 8 civils (un travailleur humanitaire de l'ONG Banafsaj, une femme, trois garçons et trois filles) ont été tués et 14 civils, dont trois femmes et quatre garçons, ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui ont touché les villages d'Iblin, de Baliyoun et la ville d'Ariha, dans la partie sud de la province. L'école élémentaire Tchrine dans le secteur ouest de la ville d'Ariha a également été endommagée lors du pilonnage.
- Le 23 juin, trois civils, dont un garçon, ont été tués et quatre civils blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché un lieu funéraire, près du village d'Afs, dans la région de Saraqeb, dans la partie sud de la province.
- Le 18 juin, sept civils, dont une femme et deux filles d'une même famille, ont été blessés au cours d'une frappe qui a touché le village de Bzabour, dans la zone de Jabal el-Zaouïya, dans la partie sud de la province.

Province d'Alep

- Le 25 juillet, sept civils, dont deux femmes, trois garçons et une fille, ont été blessés au cours de frappes terrestres qui ont touché la ville d'Afrin, notamment le rond-point de Maarrata. Une ambulance a été endommagée et des dommages structurels ont été signalés.

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, elle ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 19 juillet, le corps d'un détenu civil kurde a été remis à sa famille dans la ville d'Alep. Il avait été arrêté en mai 2021 à un poste de contrôle du Gouvernement.
- Le 18 juillet, un travailleur des médias et un cadreur d'Al-Jazira Moubacher ont survécu à une tentative d'assassinat lors de l'explosion d'un engin improvisé à déclencheur magnétique attaché à leur véhicule personnel dans la ville d'Afrin, dans la partie nord-ouest de la province.
- Le 16 juillet, une habitation a été endommagée à la suite d'une frappe terrestre qui a visé le village d'Aoun Dadat, dans la partie est de la province.
- Le 15 juillet, un garçon a été tué et 15 autres civils, dont trois femmes et deux garçons, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le quartier de Ziyadiyé dans la ville d'Afrin, au nord-ouest d'Alep.
- Le 9 juillet, quatre civils ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village de Soukkariyé, dans la partie est de la province.
- Le 30 juin, un civil a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village d'Aoun Dadat, dans la partie est de la province.
- Le 26 juin, un civil et sa fille ont été tués dans l'explosion d'un engin improvisé attaché au véhicule d'un groupe armé près de leur voiture, dans la ville d'Afrin, dans la partie nord-ouest de la province.
- Le 12 juin, au moins 12 civils, dont deux garçons, ont été tués et 36 autres blessés lors d'une frappe terrestre qui a visé des quartiers de la ville d'Afrin, dans la partie nord-ouest de la province. L'hôpital Chifa a également été touché et endommagé et des victimes ont été signalées parmi le personnel hospitalier, les travailleurs humanitaires, les patients et les visiteurs, tandis qu'un nombre record de victimes était consigné parmi les civils victimes.

Province de Hassaké

- Le 21 juillet, un garçon a été tué par balle lors d'une descente à son domicile dans le village de Khirbet Jamous, dans la partie est de la province.
- Le 14 juillet, une réfugiée iraquienne a été tuée par balle au camp de Hol, dans la partie est de la province.
- Le 28 juin, le corps d'un détenu qui avait été arrêté à son domicile au début du mois a été restitué à sa famille par un hôpital de la ville de Hassaké.
- Le 28 juin, deux Syriens (une fille et une femme) ont été tués par balle au camp de Hol, dans la partie est de la province.
- Le 1^{er} juin, un civil a été tué et trois autres, dont un garçon, ont été blessés dans l'explosion semble-t-il d'un engin explosif attaché à une motocyclette dans le village de Houmar, dans la partie est de la province.

Province de Hama

- Le 19 juillet, 11 civils, dont une femme et son fils, ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village de Naour Jourin dans la région de Sqeïlibiyé, dans la partie nord-ouest de la province.
- Le 16 juillet, un homme civil a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre dans une zone agricole proche de Tell Moh, dans la partie nord de la province.

- Le 20 juin, une fille a été tuée et son frère et son père ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le village de Naaour Jourin dans le secteur de Sqeïlibiyé, dans la partie nord-est de la province.
- Le 19 juin, un membre d'une ONG a été tué et cinq autres membres ont été blessés à la suite d'une frappe terrestre qui a touché le centre de l'ONG dans le village de Qastoun, dans la partie ouest de la province : le centre et un certain nombre de ses véhicules ont été endommagés.

Province de Deraa

- Le 18 juillet, un civil (ancien secrétaire du parti Baas arabe socialiste syrien) et son fils adulte ont été tués et un proche blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Daël, dans la partie nord de la province.
- Le 13 juillet, un ancien membre « réconcilié » d'un groupe armé a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Jassem, dans la partie nord de la province.
- Le 10 juillet, une civile a été tuée et son mari blessé lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans la ville de Cheik Meskine, dans la partie nord de la province. Deux garçons ont également été tués alors qu'ils déambulaient à proximité, les auteurs de l'attentat ayant tiré des coups de feu nourris dans les environs.
- Le 7 juillet, six civils ont été arrêtés près de la localité de Nafiaa, dans la partie ouest de la province. Les motifs de leur arrestation ne sont pas connus et leurs familles n'ont pas été informées de leur sort ni du lieu où ils se trouvent.
- Le 7 juillet, 36 civils ont été arrêtés lors d'une campagne de fouille et d'arrestation dans la ville de Moutaïyé, dans la partie est de la province. Ils ont tous été libérés par la suite. L'un d'entre eux est mort deux jours après sa libération, apparemment à la suite de tortures présumées.
- Le 19 juin, un ancien membre « réconcilié » d'un groupe armé a été tué par balle dans une zone agricole près de la ville de Tassil, dans la partie ouest de la province.
- Le 8 juin, deux civils (un ancien chef de groupe armé « réconcilié » et un travailleur humanitaire) ont été tués dans une fusillade venant d'un véhicule dans la localité de Sanameïn, dans la partie nord de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Le 15 juillet, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule dans le village de Jourdi el-Charqi, dans la partie est de la province.
- Le 15 juillet, un civil a été tué au cours de tirs indiscriminés lors d'une campagne de recherche et d'arrestation dans le village de Toukeïhi, dans la partie est de la province.
- Le 3 juillet, un civil a été arrêté lors d'une descente à son domicile dans le village de Tayyani, dans la partie est de la province. Il aurait été sévèrement battu, avant d'être relâché après plusieurs heures.
- Le 10 juin, un garçon a été tué dans l'explosion d'une mine terrestre dans le village de Chahabat, dans la partie ouest de la province.

Province de Qouneïtra

- Le 27 juin, le chef du conseil local de la ville de Ghadir el-Boustan, dans la partie sud de la province, a été tué dans une fusillade venant d'un véhicule.

- Le 25 juin, un père a été tué et ses deux jeunes fils blessés dans l'explosion d'un engin explosif improvisé à déclencheur magnétique fixé à leur véhicule dans la ville de Girgis, dans la partie sud de la province.

Province de Raqqa

- Le 20 juillet, quatre hommes ont été arrêtés lors d'une descente à leur domicile, dans le village de Hazimé, dans la partie nord de la province.
- Le 14 juillet, trois hommes ont été arrêtés lors d'une descente à leur domicile dans le village de Sahl, dans la partie ouest de la province.
- Le 29 juin, la famille d'un détenu du village d'Ayd Saghira, arrêté en avril 2020, dans la zone de Tabqa, dans la partie nord de la province, a appris qu'il était mort en détention. Elle s'est vu refuser l'accès à des informations sur les motifs de sa détention, le sort qui lui avait été réservé et le lieu où il se trouvait, jusqu'au moment d'apprendre son décès.
- Le 14 juin, deux civils (un homme et une femme) ont été arrêtés et détenus lors d'une descente à leur domicile dans la zone de Hammam el-Turkman dans la ville de Tell Abiad, dans la partie nord de la province.
- Le 13 juin, deux infirmiers (un homme et une femme) ont été arrêtés à l'hôpital national de la ville de Tell Abiad, dans la partie nord de la province.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

1. AFAQ
2. ATAA Humanitarian Relief Association
3. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
4. Fondation Al Resala
5. Fondation humanitaire Al Sham
6. Al-Ameen for Humanitarian Support
7. Alseeraj for Development & Healthcare
8. BAHAR
9. BINAA for Development
10. Basma for Relief and Development
11. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
12. BigHeart
13. Bonyan
14. CARE International
15. Children of One World
16. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
17. Doctors of the World Turkey
18. GOAL
19. Ghiras Al Nahda
20. Global Communities
21. Hand in Hand for Aid and Development
22. Handicap International
23. Hope Revival Organization
24. Human Appeal Turkey
25. Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
26. Humanitarian Relief Association
27. Ihsan for Relief and Development
28. Independent Doctors Association
29. Insan Charity
30. Insani Inisiatif Dernegi
31. International Humanitarian Relief
32. Islamic Relief Worldwide
33. KUDRA
34. Fondation Maram
35. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
36. Association Medina
37. Mercy without Limits
38. Mercy-USA for Aid and Development
39. Muzun for Humanitarian and Development
40. NAS
41. Nasaem Khair
42. Conseil norvégien pour les réfugiés
43. Orange
44. Orient for Human Relief
45. POINT
46. People in Need
47. Physicians Across Continents
48. Qatar Charity
49. Société du Croissant-Rouge du Qatar
50. REACH Initiative

51. Relief Experts Association – UDER
 52. Organisation SANED
 53. Organisation SENED
 54. Organisation SKT
 55. Organisation humanitaire Sadad
 56. Association caritative Saed
 57. Organisation Shafak
 58. Développement social international
 59. Solidarités International
 60. Space of Peace
 61. Syria Relief
 62. Syria Relief and Development
 63. Syrian American Medical Society Foundation
 64. Syrian Engineers for Construction and Development
 65. Syrian Expatriate Medical Association
 66. Organisation caritative Takaful Alsham
 67. The HALO Trust
 68. The Mentor Initiative
 69. The Syrian Association for Relief and Development
 70. Croissant-Rouge turc
 71. Ufuk for Relief and Development
 72. Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux
 73. Violet Organization
 74. War Child Holland
 75. Fondation Watan
 76. White Hands
 77. White Hats Organization for sustainable development
 78. Woman Support Association
 79. Vision du monde International
 80. Yol Rehberi İnsan Haklari Dernegi
-